

Séance du Conseil Municipal du 10 SEPTEMBRE 2026

La séance est ouverte à 19h00 sous la Présidence de Didier PINET, Maire,
Le procès-verbal de la séance du 05 Juin 2026 est arrêté et approuvé à l'unanimité.

1) DECISION MODIFICATIVE N°2

DELIBERATION 2026-1E

Monsieur le Maire informe que des investissements ont été nécessaires au programme 26001 pour

- l'installation de stores dans la classe primaire,
- l'achat de matériel dans la cuisine de la salle polyvalente,
- la réparation de la climatisation de l'école maternelle,
- l'installation d'extincteurs dans le nouvel accueil de loisirs
- et l'achat de climatiseurs mobiles pour l'école et le périscolaire

Le remboursement du FCTVA, prévu au budget a été supérieur à l'estimation, et permet de modifier le budget de l'investissement. Il propose la décision modificative ci-après :

Dépenses	Recettes
<u>Investissement</u> Programme 26001 art 2188 : + 3 240 € art 2181 : + 6 950 € art 2156 : + 1 810 € Total : + 12 000 €	<u>Investissement</u> Article 10222 + 12 000 €

2) INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION AU 01/01/2027

DELIBERATION 2026-2E

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ✓ DECIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation au 01/01/2027.
- ✓ CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

3) MISE A DISPOSITION DU STADE POUR INSTALLER LA BASE DE VIE DES CANTONNEMENTS DU CHANTIER BORALEX

DELIBERATION 2026-3E

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ Accepte que la base de vie du chantier photovoltaïque soit installé au stade de Montilly, parcelle AT 173
- ✓ Fixe le montant du loyer à 1 000 € TTC par mois d'occupation, qui sera facturé à la société BORALEX SAS 71, rue Jean Jaurès 62575 BLENDÉCQUES.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public annexée pour l'installation d'une base de vie et travaux associés

4) RCVCB 2026 – ACTION 2026 – PLATEAU LUDIQUE ET SPORTIF

DELIBERATION 2026-4E

Monsieur le Maire rappelle les investissements prévus au budget 2026 qui pourraient être aidés financièrement par le Conseil Départemental de l'Allier :

- Aménagement d'un plateau ludique et sportif : 127 188,23 € HT
Détailé ainsi qu'il suit :
 - o Désamiantage bâtiment ancien accueil : 20 590,00 € ht
 - o Démolition bâtiment ancien accueil : 34 615,09 € ht
 - o Plateforme terrain sportif : 10 395,00 € ht
 - o Plateau multisport : 22 557,50 € ht
 - o Agrès ludiques : 36 300,64 € ht
 - o Options pare ballon, filet volley porte latérale 2 730,00 € ht

Il propose que le plan de financement prévisionnel s'établisse ainsi :

Conseil Départemental	44 515 € (35 %)
ANS (plateau ludique et sportif)	20 000 € (15,72 %)
DETR (plateau ludique et sportif)	30 000 € (23,60 %)
Fonds de concours 2026 :	7 230€ (5,68 %)
Fonds propres :	25 443,23 € (20 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ Dit que les investissements sont inscrits au budget 2026
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides financières liées au projet,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au projet

D'autres devis pour la démolition vont être demandés. Monsieur MICHOUX en est chargé.

5) REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe que la Mairie d'œuvre (Atelier du Ginkgo) travaille sur l'aménagement. Le permis a été déposé le 30 juillet 2026 et a été refusé par les services de l'ABF (architecte des bâtiments de France).

Un rendez-vous est pris avec ce dernier le mercredi 16 septembre prochain à 14 heures afin d'expliquer les attentes de cet aménagement.

La MO devrait ensuite proposer des arrangements pour effectuer les appels d'offre auprès des entreprises et pouvoir déposer la demande financière auprès du département avant le 30 octobre.

6) REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

DELIBERATION 2026-5E

Compte tenu de l'augmentation des tarifs d'achat des repas auprès du prestataire SOGIREST (+ 2,9% au 01 septembre 2026) subis par la collectivité, et du coût du service rendu (énergie, entretien, personnel...), Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revaloriser certains tarifs périscolaires à compter du 01/01/2027.

Il propose également de réviser les tarifs de location des salles communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE

- De REVALORISER le prix du repas à facturer aux familles à compter du 1^{er} janvier 2027
- De modifier le tarif de location de la salle polyvalente au 1^{er} janvier 2027

PRESTATIONS	TARIFS APPLIQUES A CE JOUR	NOUVEAUX TARIFS Au 01/01/2027
<u>PERISCOLAIRE</u> Matins - soirs		
Forfait complet	35,00 €	35,00 €
Forfait simple	16,50 €	16,50 €
Garde occasionnelle	2,50 €	2,50 €
Petit déjeuner	0,95 €	0,95 €
Gouter	0,95 €	0,95 €
<u>ACCUEIL DE LOISIRS</u> Mercredis et vacances		
Repas	4,70 €	4,85 €
Gouter	0,95 €	0,95 €
<u>RESTAURANT SCOLAIRE</u>		
Repas	4,70 €	4,85 €
<u>SALLE POLYVALENTE</u>		
Caution	150 €	150 €
Tarif résidents	220 € le Week End	220 € le WE
Tarifs personnes extérieures	320 € le Week End	350 € le WE
Forfait chauffage	50 € (octobre à mars)	50 € (octobre à mars)
<u>FORGE</u>		
Caution	0 €	0 €
Tarif résidents	0 €	0 €
Tarifs personnes extérieures	70 €	70 €

7) SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES

DELIBERATION 2026-6E

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune d MONTILLY contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Faire un don d'un montant de 200 euros à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, a qui il conviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ✓ APPROUVE ce soutien financier
- ✓ HABILITE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

8) ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE ET CONVENTIONNELLE PROPOSEE PAR LE CDG03

DELIBERATION 2026-7E

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ✓ DECIDE d'adhérer à la mission de médiation du CDG03
- ✓ APPROUVE les termes de la convention et notamment la tarification horaire fixée à 60 €
- ✓ PREND ACTE que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste (ci-dessus) est déterminée par le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire et conventionnelle proposée par le CDG03 annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

9) CONVENTION PORTANT SUR LE DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET DAAGISSEMENTS SEXISTES AVEC LES CDG03

DELIBERATION 2026-8E

Dans le cadre de cette mission qui comprend une cellule d'écoute et une cellule de signalement, le Centre de Gestion, en sa qualité de tiers de confiance, proposera aux collectivités des prestations complémentaires le cas échéant afin de proposer des solutions opérationnelles à l'employeur public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ✓ DECIDE de confier cette mission au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier dans le cadre d'une convention, annexée à la présente délibération
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention
- ✓ DIT que les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'État et publication

10) ABT – CONVENTION ASSISTANCE INFORMATIQUE : SUPPORT TECHNIQUE

DELIBERATION 2026-9E

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- APPROUVE la nouvelle convention d'assistance informatique : support technique portant sur la période 2026-2030, renouvelable une fois tacitement
- AUTORISE le Maire à signer la convention assistance informatique : support technique.

11) DISPOSITIF RAFRAICHISSEMENT SCOLAIRE

DELIBERATION 2026-10E

Monsieur le Maire propose

- d'équiper, dans l'immédiat, les classes, le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs de climatiseur et d'acheter des rampes de brumisateurs pour la cour de l'école
- et de déposer des demandes d'aides financières sur les deux dispositifs qui sont cumulables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ✓ APPROUVE les propositions
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire
 - o à déposer les demandes d'aide financière nécessaires aux deux dispositifs
 - o à solliciter Moulins Communauté dans le cadre du Plan Fraîcheur

12) CHAUFFAGE LOGEMENTS COMMUNAUX RELIES A LA CHAUDIERE BIOMASSE

DELIBERATION 2026-11E

Suite à l'installation de la nouvelle chaudière biomasse reliant l'ensemble des bâtiments communaux (mairie, école, ALSH, logements communaux) situés place de la Mairie, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée d'installer un montant de charges aux locataires pour la consommation de granulés bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ✓ APPROUVE les propositions
- ✓ FIXE le montant mensuel des charges de chauffage à 30 euros pour les deux logements communaux sis 3 place de la mairie et 4 route de Bagneux.

13) FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT – DEPARTEMENT ALLIER

DELIBERATION REPORTEE

14) RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2025

DELIBERATION 2026-12E

VU la validation du Centre de Gestion en date du 17 juillet 2026 du Rapport Social Unique 2025 annexé pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport social unique 2025 (RSU).

QUESTIONS DIVERSES

Bulletin municipal

La réunion du 15 septembre est reportée au 22 septembre à 18h30.
Nicolas Gallot a envoyé un compte rendu à tous les membres, il rappelle que le bulletin doit être finalisé au 15 novembre pour la mise en forme et l'édition par Alpha numérique.

Réunion importante à la Préfecture sur le maillage scolaire

Monsieur le Maire ne pouvant s'y rendre, c'est Karine GALLOT qui assistera à cette réunion du jeudi 8 octobre à 17 heures.

Assemblée Générale Les P'tits Montillyssois

AG Amicale laïque le mardi 6 octobre 2026 à 17h30 à la Forge. Philippe TOURET y assistera.

Baratin

Une rencontre a été demandée par Mme Thidet et son compagnon. Elle est fixée au mercredi 16 septembre à 18 heures.

Conférence des Maires – Moulins Communauté

Monsieur le Maire donne quelques informations :

- Proposition d'achat groupé pour des mégotiers : s'inscrire dans la démarche pour la salle polyvalente
- Achat d'énergie groupé gaz et électricité : à suivre
- Fonds de concours : y inscrire les dépenses de voirie : voir si d'autres sujets d'investissement
- PLU : moyen d'avoir un document d'urbanisme pour la commune à la charge de Moulins Communauté.
 - A partir de 2028 il n'y aura plus de possibilité de constructions neuves sans document d'urbanisme.
 - Mise en place d'un PLU : entre 3 et 5ans
 - Maire restera signataire des autorisations d'urbanisme
 - Voir pour une charte architecturale (caractère des régions à conserver)

Programme investissement 2027

Donner en mairie un état des besoins avant le 15 novembre 2026.
Bilan voirie à faire par Jérôme PROTAT et Jérôme MICHOUX

Food Truck

Monsieur le Maire a reçu une proposition pour le Food Truck « Le Pitt Farmer »
Pourrait s'installer les mardis
2 spécialités chaque mois : burger, frites, desserts maison
Déjà installé sur Besson, Bresnay, Bressolles, Neuvy, Le Montet.
A étudier si pas les mêmes produits que Murielle FLICK